

SEANCE DU 8 FEVRIER 2018

Présents : 8 Membres

Absents excusés : FOUGERE Audrey – LUDWIG Daniel

Secrétaire : Madame GERVASI Laëtitia

Madame FOUGERE Audrey donne pouvoir à Madame GERVASI Laëtitia

Monsieur LUDWIG Daniel donne pouvoir à Monsieur ZWATAN Louis

N° 449 – Accessibilité PMR bâtiments communaux – DETR Subvention

Monsieur Le Maire propose d'effectuer des travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie et sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre des dotations de l'Etat 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et décide de réaliser les travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite du bâtiment de la mairie. Le montant total du projet s'élève à la somme de 28 135,70 € HT.
- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre des dotations de l'Etat 2018
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce projet

N° 450 – Etude de devis – Travaux électricité bibliothèque

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise BERGERET ELECTRICITE concernant des travaux d'électricité à la bibliothèque qui s'élève à la somme de 1 050,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux d'électricité à la bibliothèque
- d'accepter le devis présenté par l'entreprise BERGERET ELECTRICITE pour un montant de 1 050,00 € TTC
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier

N° 451 – Règlement cimetière

Le Conseil Municipal accepte le règlement du cimetière présenté par la commission.

N° 452 – Points informations

- Ecole maternelle : prévoir des travaux d'étanchéité de la cheminée
- Employé aidé : le contrat se termine le 30/04/2018. Contact sera pris auprès de pôle emploi pour reconduction éventuelle
- Investissements 2018 :
 - ***Commune** : accès PMR – Travaux bibliothèque – Partie mur enceinte jardin derrière mairie – statue de la vierge aux cités – Réflexion à mener concernant le mur de l'école maternelle – ossuaire et caveau provisoire
 - ***Service des eaux** : DUP phase travaux (chloration, clôtures, alarme et télé-relève)
- Transmission des actes au contrôle de légalité : une convention sera signée entre la commune et les services de l'Etat

N° 453 – Questions diverses

- Chablis : Suite à la récente tempête, des arbres sont tombés et seront mis en vente au prix de 6 € le stère. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie. Une affiche sera apposée aux lieux habituels d'affichage

Séance levée à 22 H 00